



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°199-2025

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 14/09/2025 par la société SAS ST2A – TSA 70011 – chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cédex, représentée par Monsieur BOULAY William,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de réalisation d'un réseau d'eau potable et eaux usées rue Léo Lagrange devant le Parc Léo Lagrange à partir du 06/10/2025 pour une durée de 11 jours, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La société SAS ST2A exécutera les travaux de réalisation d'un réseau d'eau potable et eaux usées rue Léo Lagrange devant le Parc Léo Lagrange à partir du 06/10/2025 pour une durée de 11 jours.

Article 2 : La portion de route de la rue Léo Lagrange située devant le parc Léo Lagrange sera fermée à la circulation. La circulation et le stationnement des véhicules légers et poids lourds seront interdits sur cette portion durant les travaux.

Article 3 : Une signalisation informant les piétons et les automobilistes devra être établie et mise en place par le demandeur, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la société SAS ST2A sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 03/10/2025

Le Maire,

Jacky GAULLIER

